

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONE

MARDI 20 OCTOBRE 2020

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard, SAGARY Dominique
Absent(s) excusé(s)	GEFFROY Christine

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1. Décisions à prendre	1
1.1. Violences sexuelles - proposition de convention (Dominique SAGARY)	1
1.2. Assemblée Générale Élective du 12 Décembre et soirée de gala	2
1.3. Projet d'ordre du jour du CA du 17 novembre 2020	2
1.4. Proposition de convention Paris 2024 - FFTRI - USEP	2
2. Tour de table, informations générales :	3
2.1. Le Mouvement sportif s'associe à l'hommage national à Samuel PATY	3
2.2. Triathlon Immersive Room	4
2.3. Décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 (COVID-19)	4

1. Décisions à prendre

1.1. Violences sexuelles - proposition de convention (Dominique SAGARY)

Dominique SAGARY, Président du Comité d'Éthique, de Déontologie et de Citoyenneté, présente un état d'avancement du Plan de Prévention dans la lutte contre les violences sexuelles dans le triathlon.

Dominique SAGARY précise qu'il serait pertinent que tous les élus puissent bénéficier d'un temps de sensibilisation sur cette thématique et que la Fédération soit accompagnée par une association reconnue sur le sujet ("Colosse aux pieds d'argile"). Avant de signer une convention avec cette association, celle-ci nous propose d'effectuer gracieusement une visioconférence d'une durée de 30' pour



présenter ses actions.

Philippe LESCURE remercie le groupe de travail conduit par Dominique SAGARY pour le travail accompli et souscrit à la proposition de mise en place d'une convention avec l'association "Colosse aux pieds d'argile".

Les membres du BE décident à l'unanimité :

- **de valider la mise en place de la visioconférence proposée par l'association "Colosse aux pieds d'argile" lors du prochain conseil d'Administration ouvert aux présidents de ligues**
- **de valider la mise en place d'une convention entre nos deux structures.**

1.2. Assemblée Générale Élective du 12 Décembre et soirée de gala

Compte tenu de la crise sanitaire, du niveau d'alerte maximale pour la région Ile de France, la Maison du Handball nous a récemment fait savoir que la soirée de gala prévue le 12 décembre ne pourrait se tenir si l'obligation du respect d'un couvre feu venait à perdurer.

A cette date, les conditions matérielles permettent de tenir une AG physique (sans soirée de gala) dans le respect des gestes barrières, mais compte tenu de la dégradation probable de la situation sanitaire dans les prochaines semaines, **il sera proposé au Conseil d'Administration d'étudier la question du maintien d'une AG physique le 12 décembre à la Maison du Handball, de la délocalisation de l'AG dans une région moins impactée par la Covid-19, de la transformation de l'AG physique en AG dématérialisée, ou encore du report de l'AG à 2021.**

Afin de pouvoir respecter les conditions de convocation de l'AG, le CA ouvert initialement programmé au 17 novembre sera avancé au 10 novembre.

1.3. Projet d'ordre du jour du CA du 10 novembre 2020

Pierre BIGOT, secrétaire Général, présente le projet d'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration ouvert aux Présidents de ligues régionales qui se tiendra le 10 novembre prochain en visioconférence. Il est complété en séance et validé.

1.4. Proposition de convention Paris 2024 - FFTRI - USEP

Le 02 novembre prochain marquera le lancement de la plateforme Génération 2024, vitrine du programme éducation de Paris 2024. Cette plateforme, accessible à tous, vise à rassembler dans un seul et même espace, les ressources pédagogiques en lien avec les Jeux, l'éducation par le sport, les valeurs olympiques et paralympiques, la pratique d'activité physique et sportive, pour favoriser leur partage.

A ce titre, Paris 2024 s'est rapproché des acteurs de la communauté éducative et des fédérations sportives scolaires et a déjà signé une convention de mise à disposition des outils pédagogiques avec l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). Cette convention permet d'afficher les ressources sur la plateforme Génération 2024 et de les identifier comme parties



intégrantes du programme éducation de Paris 2024.

Dans le cadre des échanges que la F.F.TRI. entretient avec l'USEP, la ressource pédagogique : "Les disciplines enchainées" a été co-crée.

Paris 2024 sollicite l'accord de la F.F.TRI. et de l'USEP pour mettre cette ressource à disposition sur la plateforme Génération 2024 et propose la signature d'une convention tripartite avec l'USEP afin que cet outil puisse être mis en avant.

Les membres du BE valident à l'unanimité la mise en place de la convention tripartite proposée.

2. Tour de table, informations générales :

2.1. Le Mouvement sportif s'associe à l'hommage national à Samuel PATY

Communiqué du CNOSF

Le Comité National Olympique et Sportif Français et ses Fédérations sportives condamnent fermement l'attaque terroriste qui a coûté la vie à Samuel Paty et s'associent à l'hommage national qui lui sera rendu mercredi 21 octobre à la Sorbonne.

Nos plus sincères condoléances vont à sa famille et à ses proches. Nous tenons aussi à faire part de notre soutien le plus total à la communauté enseignante choquée et durement éprouvée par cet acte odieux qui vise à semer la peur et à restreindre la liberté d'expression et d'enseignement.

Nos éducateurs sportifs et nos bénévoles ont tous à cœur de faire du sport un outil d'éducation et d'émancipation des individus. Les valeurs éducatives du sport s'inscrivent dans le prolongement des missions de l'école de la République. Nous partageons avec elle la défense et le respect de la laïcité qui est le fondement même de notre pacte républicain. Contre la violence, le fanatisme et la haine, le Mouvement sportif défend et continuera de défendre sans relâche les valeurs de respect, de liberté et de tolérance. Nous continuerons de faire bloc sur tous nos territoires pour la défense du vivre-ensemble et de la cohésion nationale.

La Fédération Française de Triathlon est solidaire dans cette défense républicaine de la laïcité et de la liberté d'enseigner et invite les ligues régionales, les Comités Départementaux ainsi que les clubs à s'associer à cet hommage national.

2.2. Triathlon Immersive Room

Dans le cadre des actions du Comité d'Éthique, de Déontologie et de Citoyenneté avec la Direction Technique Nationale, la Fédération Française de Triathlon s'est inscrite dans un appel à projet de l'Agence Nationale du Sport (ANS) qui a pour objectif de promouvoir les initiatives des "acteurs sociaux sportifs".

La proposition retenue "Triathlon Immersive Room" qui s'inscrit dans la continuité des précédents appels à projets "citoyenneté" a pour principal objectif de faciliter l'accès à la pratique sportive des publics qui en sont le plus éloignés souvent découragés par certaines difficultés liées aux spécificités de notre discipline, plus particulièrement pour la pratique du vélo.

En pratique, il s'agit de mettre à contribution les meilleurs outils technologiques (home-trainer et applis dédiées) dans le domaine des pratiques connectées, pour permettre à un large panel de pratiquants de s'immerger de façon virtuelle dans des parcours de découverte, des entraînements vélo, etc.

Benjamin MAZE, Directeur Technique Nationale, fait savoir que 12 candidatures ont été reçues sur intégrer ce projet (11 étaient éligibles à ce dispositif).

Après examen du groupe d'évaluation, 5 clubs ont été retenus pour cette expérimentation :

- Côte d'Opale
- Lomme
- Cambrai
- Pontault-Combault
- Dole

2.3. Décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 (COVID-19)

Un nouveau décret est paru le 16 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Il y a peu de modifications pour les associations sportives par rapport à la situation avant le décret du 16 octobre 2020 **hormis pour les zones soumises au couvre feu.**

- Intégralité du territoire placée en état d'urgence sanitaire
- 16 départements et métropoles soumis à couvre-feu entre 21h et 6h.
- Les publics prioritaires conservent l'accès à toute forme de pratique sportive dans tous les équipements sportifs sur l'intégralité du territoire (scolaires, mineurs pratique encadrée, étudiants STAPS, personnes en formation continue ou professionnelle, sportifs professionnels, SHN, personnes pratiquants sur prescription médicale, personnes en situation de handicap).
- La pratique adulte non prioritaire est interdite dans les équipements sportifs couverts dans les zones de couvre-feu mais reste possible dans tous les équipements sportifs de plein air sur l'intégralité du territoire.
- Les établissements sportifs de plein air (stades, piscines découvertes, ...) restent ouverts sur l'intégralité du territoire.
- La pratique autonome est toujours possible, et ce sans le masque, sous couvert de



respecter le nombre maximum de 6 personnes réunies en même temps.

- Dans le cadre d'une activité organisée (activité club) la limitation à six personnes ne s'applique. Une distanciation de 2m doit être observée sauf si la pratique sportive ne le permet pas. Le port du masque n'est pas obligatoire pour la pratique sportive et uniquement pour celle-ci.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général